

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
28 décembre 2017	11	1		1	

Vote(s) pour : 11
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 janvier 2018

Point n°9 : Mise en place de la Commission Concession

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,
VU l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT que l'élection de la commission concession doit intervenir au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DECIDE DE PROCEDER à l'élection d'une commission concession de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants,

DECIDE que le dépôt des listes se fera en cours de séance et qu'elles seront remises entre les mains du Président,

PREND ACTE du dépôt de la liste suivante : LISTE COMMUNE

CONSTATE à l'issue du vote, le résultat obtenu par la LISTE COMMUNE : 11 voix

PROCLAME élus à la commission concession, les délégués suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LISTE COMMUNE	M KURTZMANN M FREYBURGER M LECOQ M HERDE M WEINBERG	Mme RIBLET M BOULANGER M TRON M SCHMITT M BLAISE

DECIDE qu'en cas de démission ou de vacance, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le membre suppléant venant après le dernier titulaire élu.

Le Président du SERM



René DARBOIS